

Organisées par voie électronique, conformément à nos statuts, selon les conditions adressées à tous les adhérents par mail, ou par courrier en date du 25 février 2021.

Afin de permettre de statuer, les rapports ont été adressés à tous.

Nombre d'adhérents : 108

Nombre d'adhérents sans droit de vote : 11 (inscrits après le 31/12/2020)

Nombre d'adhérents dans l'incapacité de voter : 0 (Santé, autres. ...)

Nombre d'adhérents avec droit de vote : 97

Nombre de votes reçus : 61

RESULTATS :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DE STATUTS :

Modification "de fait, ne nécessitant qu'une obligation d'information, sans la soumettre à approbation (CRIB-41).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1° RAPPORT MORAL :

NON : 0
ABSTENTION : 0
OUI : 61

Résolution approuvée à l'unanimité

2° RAPPORT D'ACTIVITE :

NON : 0
ABSTENTION : 0
OUI : 61

Résolution approuvée à l'unanimité

3° RAPPORT FINANCIER 2020 :

NON : 0
ABSTENTION : 1
OUI : 60

Résolution approuvée à la majorité des voix

4) PROJETS ET PREVISIONNEL 2021 :

NON : 0
ABSTENTION : 1
OUI : 60

Résolution approuvée à la majorité des voix

Clôture des votes le 17 mars 2021 à 20h

AG électroniques validées par les membres du Comité Directeur, en date du 22 mars 2021

Pour rappel, les documents ayant permis de statuer ont été adressés à tous 25 février 2021, de même que les modalités de l'organisation.

Dans le but de permettre la réélection, ou l'élection de nouveaux membres ayant fait acte de candidature (2020) au Comité Directeur de notre association, vous recevrez une convocation à Assemblée Générale Elective (Vote à bulletin secret), dès que nous pourrons proposer une date de réunion en milieu clos. Les modalités et l'ordre du jour seront adressés à tous les adhérents, au plus tard 15 jours avant la date prévue.

L'Assemblée Générale (exercice 2021) se déroulera dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Ce document, servant de procès-verbal, est dressé par le Président de l'association, en date du 22 mars 2021



Philippe GILLET
Le Président